

Treasury Board has defined Employment Equity as "employment practices designed to eliminate and prevent disadvantages in employment for designated groups through such mechanisms as special measures which redress these disadvantages, and to provide in a meaningful way, equitable opportunities in employment". This definition is consistent with those used by the Abella Royal Commission and the Employment Equity Act (which covers federally-regulated business, including Crown corporations), and contains all the present elements of Affirmative Action as it is defined in the Public Service.

D'après le Conseil du Trésor, l'équité en matière d'emploi désigne "les pratiques d'emploi qui ont pour but, d'une part, de supprimer et de prévenir les préjudices en matière d'emploi que subissent les groupes désignés, par exemple par l'adoption de mesures spéciales pour corriger ces préjudices et, d'autre part, d'assurer une véritable égalité d'accès à l'emploi pour ces groupes." Cette définition est conforme à celle que donne la Commission royale d'enquête Abella et à celle qui figure dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi (qui s'applique aux entreprises sous juridiction fédérale, y compris les sociétés d'État). Elle renferme tous les éléments de l'action positive telle qu'elle est définie actuellement dans la Fonction publique.

Therefore the term "Employment Equity" is to be used in all departmental publications, policies, correspondence, directives and communications in lieu of "Affirmative Action" when referring to this program. Changes to existing documents (e.g. appraisal forms) are to be made as stocks are exhausted.

Par conséquent, l'expression "équité en matière d'emploi" sera utilisée dans toutes les publications, politiques, lettres, directives et communications ministérielles où il est question de ce programme. La modification des documents (par exemple les formules de rapport d'appréciation) devra se faire au fur et à mesure qu'on aura à renouveler les provisions.

For further information contact the Employment Equity Program (APDA), Tower D, 4th Floor, Telephone: 992-9375.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Programme d'équité en matière d'emploi (APDA), Tour D, 4e étage, téléphone: 992-9375.

PERSONNEL CHANGES/MOUVEMENTS DE PERSONNEL

DEVELOPMENT ASSISTANCE STREAM/FILIERE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Nil/Néant

NON-ROTATIONAL EMPLOYEES/EMPLOYES NON PERMUTANTS

<u>TERM APPOINTMENTS</u> <u>NOMIN. A DUREE DETERMINEE</u>	<u>GRADE</u> <u>CLASSE</u>	<u>ASSIGNED TO</u> <u>AFFECTE(E) A</u>	<u>EFFECTIVE DATE</u> <u>A COMPTER DU</u>
Borovicain, Z.	CR-3	MPR-Windsor	1988-01-04
Charles, M.	CR-2	MPR- Montréal	1988-01-04
D'Acoust, G.	CR-2	MPM	1988-01-04